

MAIRIE de *Bréhat*

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Saint Guic*

N^o. *21.*

Du *Cinquième* jour du mois de *Juillet* an 1808.

*N^{os} filles -
Augustin
Annette
Bocher*

ACTE de Naissance de *François Marie Le Meur*
né le *1^{er} Jour* à une heure
du *Soir* fils *Naturel* de *Marie Le Meur*.
âgée de *Vingt Cinq* ans, profession de *fille* et de
profession de _____ âgée de _____ ans,
demeurant à _____

L'enfant présenté à l'Officier de l'état civil a été reconnu être du sexe
Masculin

La déclaration de la naissance a été faite par *Anne Le Goff*
âgé de *Cinquante huit* ans,
profession de *Sage femme* demeurant à *Bréhat*.

Premier témoin *François Marie Rogeron* âgé
de *Cinquante* ans, profession de *Tailleur* demeurant
à *Bréhat*

Second témoin *Yves Marie Marois* âgé
de *quarante deux* ans, profession de *Militaire invalide* demeurant
à *Bréhat*

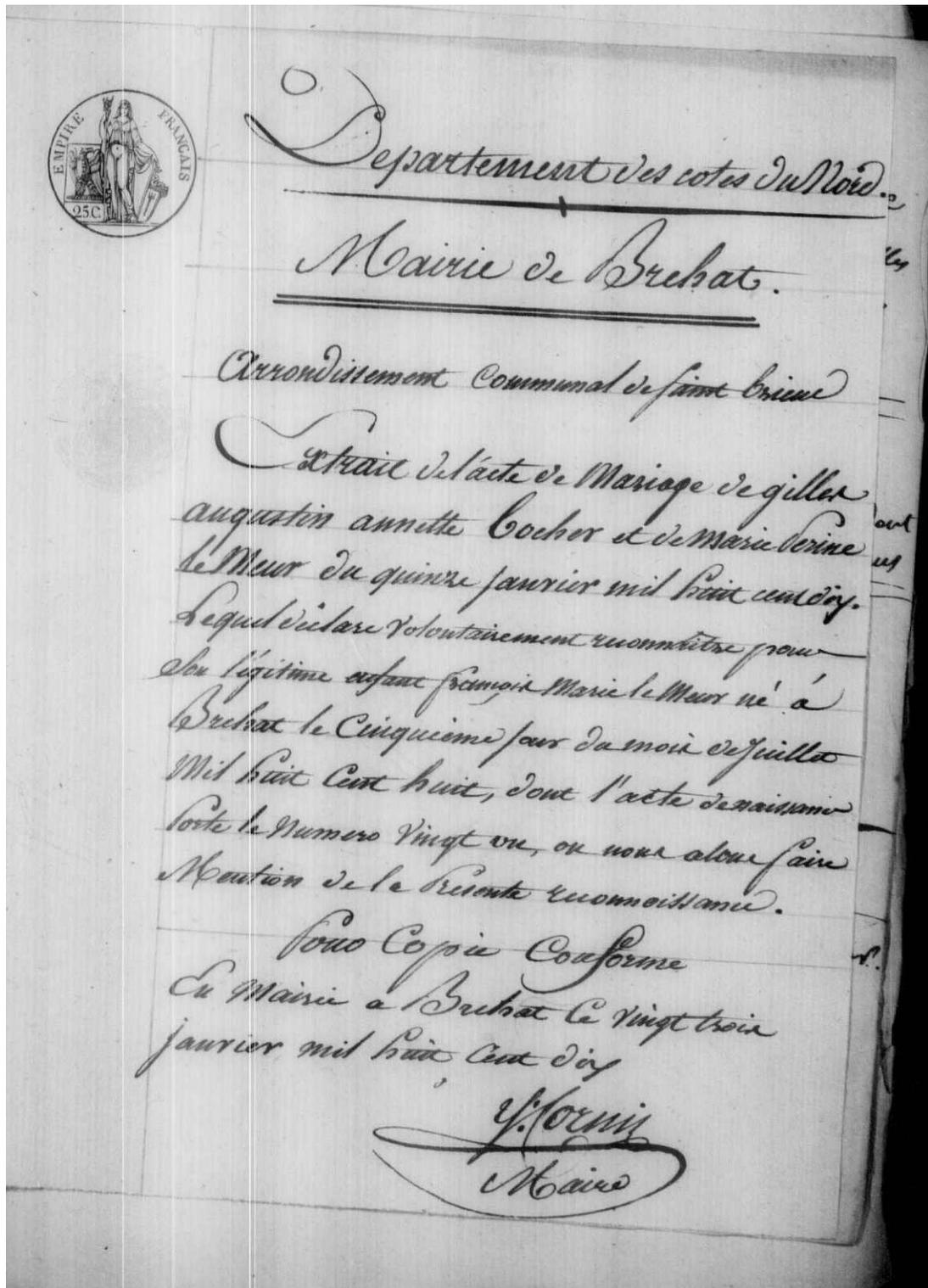
Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont déclaré

signer. *Anne Le Goff François Marie Rogeron
Yves Marois*

Constaté suivant la loi, par moi *Yves François Cornic*
Maire et Officier de l'état civil soussigné.

Y. Cornic

Informations liées à l'image.
Lieu : Bréhat
Période : 1805 - 1815



Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1805 - 1815

1815

Département des Côtes du Nord
 Mairie de Bréhat.
 arrondissement communal de St-Tricome
 Extrait de l'acte de mariage de Gilles
 Augustin Annette Bocher et le marie
 perin le meus du 15 Janvier 1810
 le quel declare solennellement
 reconnoître pour son legitime enfant
 Francois-Marie le meus né à Bréhat
 le 5^e jour du mois de juillet 1808, dont
 l'acte de naissance porte le n^o 71 où nous
 allons faire mention de la présente
 reconnaissance
 signé. Cornic, maire.

J'ai répondu le 22 Janvier, que d'après
 les dispositions de l'art. 331 du Code
 Napoléon, on aurait dû rapporter que
 que Augustin Bocher & Marie le meus
 ont déclaré reconnoître pour leur
 legitime enfant, Francois-Marie le meus.

1815

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1805 - 1815